



## **Propriétés linguistiques et intérêt didactique des prépositions orphelines françaises**

### **Linguistic properties and didactic interest of French orphan prepositions**

Clément KOAMA  
Université Nazi Boni  
Unité de formation et de recherche en  
sciences humaines, lettres et médias

#### **Résumé**

Cet article porte un regard panoramique sur propriétés syntaxiques et sémantiques des prépositions orphelines en français, c'est-à-dire celles employées sans régime manifeste. La sous-catégorisation des prépositions ne prend pas toujours en compte la diversité des schémas constructionnels dans lesquels s'inscrit cette classe distributionnelle. Les critères de classification sont pour l'essentiel sémantiques. Pourtant l'interprétation sémantique prend appui sur la description de la structure syntaxique. L'analyse du comportement syntaxique de certaines prépositions et la reconnaissance de l'existence d'objets nuls ont consacré l'existence d'une sous-catégorie de prépositions orphelines dont il importe de décrire les propriétés. La présente réflexion interroge leur fonctionnement syntaxique et sémantique, notamment leur caractère transitif et prédicatif, ainsi que leur relation avec les adverbes,. L'objectif visé est de dresser un état synthétique des savoirs construits autour des prépositions à régime nul, en les inscrivant dans une perspective didactique.

**Mots-clés** : prépositions orphelines, arguments nuls, transitivité, définitude, sémantique.

#### **Abstract**

This article takes a panoramic look at the syntactic and semantic properties of orphan prepositions in French, i.e. those used without an obvious regime. The subcategorization of prepositions does not always take into account the diversity of constructional patterns in which this distributional class is embedded. The classification criteria are essentially semantic. However, the semantic interpretation is based on the description of the syntactic structure. The analysis of the syntactic behavior of some prepositions and the recognition of the existence of null objects have established the existence of a subcategory of orphan prepositions whose properties must be described. The present study examines their syntactic and semantic functioning, in particular their transitive and predicative character, as well as their relation with adverbs. The objective is to summarize the knowledge built around zero regime prepositions, by placing them in a didactic perspective.

**Keywords** : orphan prepositions, null arguments, transitivity, definiteness, semantics

## Introduction

Du point de vue de la nature, la tradition grammaticale analyse différemment *devant* dans les deux premières phrases ci-après. Si en (1a) le statut prépositionnel du mot ne souffre de débat, la propension à le considérer en (1b) comme adverbe ne se justifie pas, malgré l'absence évidente de régime explicite.

(1a) Les femmes et les enfants marchaient *devant* les hommes.

(1b) Les élèves jouaient derrière la classe, pendant que les parents attendaient *devant*.

(1c) La foule avançait, les femmes et les enfants *devant*.

Il est établi que le rôle essentiel de la préposition est de servir de relateur entre une unité qui lui sert de support et un régime. Si elle vient à occuper la dernière place dans la proposition ou la phrase, elle échappe à sa définition et à sa fonction première, non seulement en raison de cette position, mais également par l'absence ou l'effacement d'une des deux entités à relier. Toutefois, une comparaison entre (1b) et (1c) laisse voir qu'une interprétation identique du mot *devant* n'est pas satisfaisante. En effet, à partir de la légitimation des objets nuls (Roberge, 1990, cité Paul et Massam, 2020), il est possible de montrer que le fait qu'une préposition ne soit pas accompagnée d'un complément manifeste ne lui enlève pas le statut prépositionnel ou sa valeur prédicative. La prédication dont il est question dans ce contexte s'appuie sur la possibilité pour la préposition d'avoir un emploi attributif (être contre, dedans), tout comme l'adjectif joue un rôle de prédicat dans des constructions averbales (Sympathique, cette soirée !).

Les travaux de Zribi-Hertz (1984) révèlent, dans ce type de construction phrastique, la présence d'un « objet pronominal non manifeste en position d'objet de la préposition » (Tremblay, 1999: 179). L'adjectif orphelin est alors utilisé pour qualifier ces prépositions qui, sans complément, sont « suivies d'un pronom implicite, pouvant être liée à un antécédent hors de la phrase » (*ibid.*), sans lequel l'interprétation syntaxique et sémantique devient difficile. Dans (2a), on a la présence d'un « argument phonologiquement nul mais syntaxiquement actif » (Tremblay, 1999:169) dont on retrouve la trace à travers la présence de mur dans la première proposition. Une construction dans laquelle la préposition est sans complément apparent est impossible en (2b) pour un certain nombre de raisons qui seront développées *infra*.

(2a) L'homme a touché le mur, puis, lentement, il a sauté par-dessus.

(2b) Luc s'est approché de l'enfant. Doucement, il lui tapé sur l'épaule.

La différence de forme et de construction observée dans ce contexte soulève une multitude de questions dont la combinaison des réponses permet de donner un aperçu général du phénomène. Quel est le fonctionnement syntaxique des prépositions construites sans régime ? Les prépositions sans complément manifeste peuvent-elles être analysées comme transitives ? Quelles sont les propriétés sémantiques des prépositions à arguments nuls ? Forment-elles une sous-catégorie de prépositions ou s'agit-il de simples emplois spécifiques, marqués par l'intransitivité ? Comment se distinguent-elles des emplois adverbiaux ? Il est évident que répondre à autant de questions exige un travail de synthèse qui repose sur une classification des propriétés des unités concernées. L'observation d'une série de constructions prépositives permet de soutenir l'existence d'une sous-classe de prépositions orphelines dont l'usage est dicté par leurs caractéristiques en puissance et leurs fonctions en discours. Autrement dit, l'emploi sans complément explicite de la préposition est sous-tendu, voire favorisé, par ses propriétés sémantiques.

Cette étude se fixe pour objectif de procéder à une caractérisation des prépositions à régime nul, en établissant de façon précise les principales propriétés syntaxiques et sémantiques, à travers une mise en évidence des points stables. Après une présentation des aspects théoriques sur lesquels s'appuie la description de la sous-catégorie des prépositions orphelines, elle décrit, à partir de quelques exemples inspirés de la littérature qui n'a de cesse de se développer sur le sujet, les circonstances et les implications, à la fois linguistiques et didactiques, de la construction de syntagmes prépositionnels à objet nul.

## 1- Fondements théoriques

La définition fonctionnelle selon laquelle la préposition est un « relateur R mettant en rapport deux termes X et Y » s'appliquent traditionnellement « à la description des valeurs spatiales et temporelles » (Paillard, 2002 : 51). Il est de plus en plus question de l'appréhender à travers le statut du complément prépositionnel, du point de vue des modalités de sa manifestation dans la proposition. La complexité de la catégorie des prépositions vient de la diversité des interprétations que suggère leur usage, ce qui n'est pas sans impact sur l'apprentissage de la langue, ainsi que le mentionne Maillard (2002 : 10) : « Une des grandes difficultés de l'apprentissage des langues vient des régimes prépositionnels, qui sont souvent très différents d'un système à l'autre, sans qu'on puisse avancer des explications sémantiques convaincantes pour justifier les disparités. » Ces difficultés sont signalées également par Hamma (2004 : 140) qui affirme que « la complexité de leurs règles d'emploi est source de difficultés dans l'enseignement du français langue maternelle ou étrangère ».

Les emplois absolus de prépositions, désormais connus sous le nom de prépositions orphelines, constituent un phénomène bien productif en français et certaines études en laissent apparaître la spécificité par comparaison à d'autres langues. Kayne et Haik (1980) en ont montré des différences de fonctionnement en français et en anglais. Par exemple, la seconde langue citée, à la différence de la première, « permet le phénomène de la préposition orpheline (preposition stranding) dans les constructions en WH et dans les constructions passives » (Kayne et Haik, 1980 : 47)

Le fait que le concept de relation ait sous-tendu la plupart des définitions de la préposition ne paraît pas étranger à l'apparition des réflexions sur les constructions sans nom régime, même si, comme le signale Tremblay (1999 : 175), cette réalité « n'est pas le primitif approprié nous permettant de définir la catégorie ». Toujours est-il que les premières réflexions sur les prépositions orphelines sont apparues dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Mais ce sont les travaux de A. Zribi-Hertz (1984) qui ont suscité un intérêt pour cet emploi particulier de la préposition. Celle-ci remet en cause l'idée que les prépositions orphelines sont intransitives et les analyse comme accompagnées d'un pronom implicite, noté *pro*. Ces prépositions qui ne manifestent ni mouvement, ni déplacement sont « dotées de sens propre et à fonction syntaxique », tandis que les autres sont « à fonction argumentale » (Olivier, 2007 : 2). Pour ces dernières, c'est la structure syntaxique qui régit l'interprétation sémantique, marquée alors par une forte variabilité. L'étude de Zribi-Hertz montre, à travers des illustrations fortes comme en (3) et (4), que le phénomène concerne à la fois les prépositions simples et les locutions prépositives.

(3) Cette valise, je voyage toujours *avec*. (cité par Troberg, 185)

(4) Ils n'étaient dans la maison. Ils jouaient à *l'extérieur*. (cité par Olivier, 2007 : 8)

Dans (4), on constate une disparition du dernier membre de la locution prépositive (à l'extérieur de). Cela s'explique par le fait que la construction à argument nul est impossible avec les prépositions grammaticales<sup>1</sup>. Les causes de cette impossibilité sont à rechercher dans la « perte du statut de préposition de cet élément, comme elle peut être attribuée à d'autres propriétés de cet élément, voire même aux propriétés de l'ensemble des prépositions incolores » (Olivier, 2007 : 22). Le caractère incolore de la préposition *de* est également convoqué pour expliquer sa chute dans la construction à régime nul.

Le principal argument de Zribi-Hertz en faveur d'un pronom implicite dans les exemples ci-dessus, c'est la coréférence entre ledit pronom et l'antécédent, un élément nominal topicalisé (valise, maison). Cette analyse est toutefois mise en doute par Olivier (2007 : 9) qui estime que « la coréférence seule ne suffit pas à justifier la présence de *pro* » et que « tout ce qui est implicite ne relève pas de la pronominalisation ». Pour elle, c'est plutôt par la possession inaliénable (l'intérieur est une partie inhérente de la maison et la maison n'a qu'un seul intérieur) qu'il faut expliquer la disparition du complément et partant de la préposition grammaticale. L'argument implicite des prépositions est optionnel dans ces conditions, donc sans *pro* ni *de*.

Alors que A. Zribi-Hertz (1984) soutient la transitivité des prépositions orphelines, Olivier (2007) pense qu'il faut se garder de toute généralisation et envisage plutôt deux types d'emplois. Le premier est transitif avec un complément prenant la forme d'un pronom.

(5) Pierre a bavé dessus *pro*.

Le second emploi est intransitif, à fonction adverbiale, « entraînant un changement de catégorie grammaticale de l'élément » (Olivier, 2007 : 10), analysable sans pronom nul. Ainsi en est-il de *autour* dans la phrase (6).

(6) La table avait des tabourets tout autour.

L'intransitivité concerne les locutions prépositives qui admettent un argument nul en perdant la préposition grammaticale finale : *être situé au milieu, être placé à côté, en face*, etc.

Mais quelle explication peut-on donner à l'apparition d'emplois absolus de prépositions comme *avec* qui ne relève pas d'une composition et ne constitue pas non plus une locution ? La proximité évidente entre les prépositions et les adverbes ne suffit pas à justifier de tels emplois. Certains, comme Ilinski, convoquent la réponse à un simple souci d'économie : « On observe assez souvent des cas où le régime manquant d'une préposition qui se reconstitue sans équivoque au contexte se prêterait difficilement à une expression concrète. Une telle expression demanderait un effort superflu et encombrerait inutilement la phrase. (Ilinski, 2003 : 267)

En réalité, le souci d'économie paraît secondaire. Elle est subordonnée à la capacité de la phrase de conduire au régime sans avoir besoin de l'exprimer. A partir d'une phrase de Musset (7), Ilinski (op.cit.) signale également la réticence de certains noms concrets de chose, à être repris par des pronoms toniques, contrairement aux pronoms démonstratifs. L'expression du régime conduirait, sur le plan sémantique à passer de l'instrument à l'accompagnement.

(7) Si j'avais une paire de chevaux, nous irions à la messe *avec*.

L'hypothèse d'une influence interlinguistique a été également évoquée en pensant à l'existence d'un phénomène similaire en anglais, celui des particules. Mais d'importantes différences sont perceptibles dans le fonctionnement du phénomène en anglais et en français. Van Goethem (2009 : 55) voit dans le phénomène des prépositions non suivies de complément une résurgence, en français moderne, de traces de l'ancien français. A partir d'exemples comme en (8) et (9), cet auteur montre que les prépositions orphelines entretiennent un « rapport sémantique très étroit avec le verbe ».

(8) Il lui court après.

(9) Il vient avec.

En effet, certaines prépositions dans un emploi sans complément révèlent une propriété néologique. *Faire avec* par exemple est analysable comme une locution verbale qui possède une sémantique à polarité négative dans laquelle on ne retrouve plus le sens usuel de la préposition : employer les moyens du bord, se débrouiller, etc. Porquier (2001), qui a étudié des constructions phrastiques similaires, courantes en français parlé, préfère utiliser le terme *postposition*, pour rendre compte de ce que l'élément prépositionnel est placé après le pronom qu'il est censé régir. En quelques décennies et à travers une pluralité d'études, une foisonnante description du fonctionnement des prépositions employées sans complément a été réalisée. Mais la complexité du phénomène et la diversité des approches rendent difficiles le dégagement d'un consensus sur ce qu'il convient de retenir comme essentiel. A notre avis, des critères syntaxiques peuvent être utilisés pour une caractérisation fonctionnelle des prépositions à arguments nuls, en prenant appui sur leur forme, la nature et le comportement des unités qui leur servent de support.

## 2- Propriétés syntaxiques

Comme la préposition entretient une forte relation de cohésion avec son régime, les constructions observées dans la section précédente relèvent de ce que Ilinski (2003 : 266) appelle une syntaxe atypique. Sur le plan syntaxique, elles posent le problème de la distinction entre préposition et adverbe. Bien souvent, la lexicographie attribue les deux natures à une même unité lexicale. C'est donc en discours que le démêlage peut s'opérer aisément. La transitivité est de

façon générale un critère de distinction entre les prépositions et les adverbes, les derniers ne possédant pas cette propriété, dans leur grande majorité. La question qu'il est légitime de poser est de savoir si les prépositions à construction intransitive doivent toutes être analysées comme des adverbes. La réponse à cette question est bien problématique dans la mesure où il arrive même à certains adverbes de prendre un complément, sans pour autant connaître une recatégorisation (cf. 12). Le critère pertinent demeure alors l'environnement dans lequel l'unité lexicale est mise en discours, les contraintes qu'il imposent ainsi que les possibilités d'interprétation qui sont offertes.

(12) Contrairement aux idées reçues, l'Afrique du franc CFA soutient la stabilité et la force de la zone Euro.

Les premières réflexions sur la possibilité d'un emploi intransitif des prépositions remontent au 19<sup>e</sup> siècle. Authier {2014 : 2] cite à ce propos Jespersen (1924 : 88) qui établit un parallèle entre l'emploi à la fois transitif et intransitif de certains verbes (écrire, manger par exemple) et le double usage que peuvent avoir les prépositions. Ainsi, certaines prépositions lexicales admettant un emploi intransitif, sont susceptibles de fonctionner comme orphelines exclusivement dans certaines constructions, comme dans l'exemple (13).

(13) Si l'on me propose ce poste, je ne vais pas cracher dessus Ø.

L'effacement du SN qui prive la préposition de son complément conduit à l'observation d'un type particulier d'anaphore syntaxiquement contraint. Ce sont les contraintes syntaxiques qui autorisent la construction elliptique. Le remplacement de *dessus* par la préposition *sur* qui lui est sémantiquement équivalent annihile la possibilité du recours à l'argument nul. Quoique possible, l'emploi de *sur* réduirait la pertinence et la qualité syntaxique de la phrase par un changement de registre (? je ne vais pas cracher sur ça, sur lui).

Outre leur proximité avec les adverbes, les prépositions peuvent s'inscrire dans des processus de nominalisation (les devants, le dessus, le dessous...). Diédhiou (2011) fait remonter la substantivation de dessus par exemple au XIII<sup>e</sup> siècle dans le sens d'avantage (prendre le dessus). Pour lui, les locutions adverbiales et prépositionnelles sont apparues un siècle plus tard. C'est depuis le XVI<sup>e</sup> siècle qu'il a pris le sens de partie supérieure d'une chose. Olivier (2007) estime que les locutions prépositives comme *au-dessus de* proviennent de noms relationnels.

(14) Le dessus de l'armoire est couvert de poussière.

La spécificité du fonctionnement syntaxique est observable dans le changement de modalité de la phrase, puisqu'il est impossible d'obtenir une construction à régime implicite dans des phrases interrogatives en *qu-*. Alors que (15) est une construction bien acceptable, la phrase (16) calquée sur la phrase anglaise (Which candidate will you vote for ?) est de toute évidence agrammaticale.

(15) Pour quel candidat allez-vous voter ?

(16) \*Quel candidat allez-vous voter pour ?

Sans l'outil interrogatif *qu-* et quand la question a pour objet non pas le bénéficiaire, mais plutôt le sens du vote (pour ou contre) la modalité interrogative permet le rejet de préposition à la fin de la phrase, avec une coréférence implicite (17). Ce pour quoi on vote pour ou contre doit avoir été évoquée préalablement, sinon l'interprétation est parcellaire. L'agrammaticalité de (18) montre que la préposition est liée au verbe et non à l'objet du vote.

(17) Contrairement aux autres, la délégation burkinabè a voté pour.

(18) \*L'amendement a été voté contre.

C'est le signe qu'on est en présence d'une construction dans laquelle la préposition possède un complément, objet pronominal non manifeste. En surface, on observe un syntagme prépositionnel disloqué, ce qui justifie l'interprétation de l'objet implicite comme un pronom résomptif, en ce sens qu'il reprend un élément antérieurement exprimé.

Des constructions comme en (8) ne sont possibles qu'en raison de la présence d'un sème locatif dans la préposition *après*. Aussi constate-t-on une différence sémantique entre *courir après lui* et *lui courir après*. Si dans la première construction, on assiste à une simple adjonction, dans la seconde on a plutôt affaire à une opération de cliticisation expliquée par la solidarité sémantique

entre le verbe et la préposition. Heap et Roberge (2001 : 65) signalent que l'ordre interne à la surface des pronoms clitiques est « le résultat de transformations syntaxiques ». L'impossibilité d'avoir une construction comme en (19a), contrairement à (19b), s'explique par le caractère non locatif de *dessus* dans cet emploi, « compter sur » étant une construction figée, figement dans lequel la préposition perd certains aspects de sa sémantique.

(19a) \* Tu peux lui compter dessus.

(19b) Tu peux compter sur lui.

(19c) Tu peux lui taper dessus.

(19d) \*Tu peux taper sur lui.

(19e) Tu peux compter dessus.

La grammaticalité des constructions en *dessus* dépend de la propriété du verbe, de la présence manifeste du pronom ainsi que de la position qu'il occupe dans la phrase. En (19b), le verbe sélectionne *sur*, tandis que celui de (19c) sélectionne *dessus*.

### 3- Propriétés sémantiques

C'est à contrecœur que l'on se résout parfois à séparer description syntaxique et description sémantique. Nombreux sont les exemples qui montrent que toute différence syntaxique est susceptible de produire une différence de contenu (cf. la série 19). Remarquons également qu'il n'y a pas de parallélisme entre les parties du discours et les fonctions sémantiques. Une même idée peut être exprimée au moyen de plusieurs catégories lexicales (peut-être, possible, pourrait traduisent le même contenu sémantique quoique relevant de classes de mots différentes). Que les prépositions fonctionnent dans certaines configurations comme les adverbes ne brise donc pas la ligne de partage qui doit séparer ces deux classes distributionnelles.

En plus de servir de relateur, la préposition a une valeur classificatoire, déterminée à partir de critères sémantiques (locative, instrumentale, manière, temporelle...). Pourtant, si du point de vue syntaxique les réflexions sur les prépositions orphelines « sont devenues un sujet classique » (Troberg, 2020 :185), elles soulèvent des questions relativement aux propriétés sémantiques, notamment celles du complément implicite. Le choix du terme complément (par opposition à régime) rend mieux compte de la description sémantique. Comme le rappelle M. Maillard (2002 : 5), « la notion de régime concerne essentiellement les formes, alors que la notion de complément serait plutôt affaire de sens ». L'argument nul qui sert de complément à la préposition orpheline peut être décrit sémantiquement. Il est caractérisé par la présence du trait non humain. Le trait humain n'apparaît en principe que dans le contexte où le complément pronominal est ouvertement exprimé.

(20) L'argent volé, les policiers sont revenus avec.

(21) Le voleur, les policiers sont repartis avec lui.

Le pronom nul n'intervient que dans certains contextes, possiblement pour combler l'absence d'un pronom neutre fort en français qui serait l'équivalent de *it* en anglais. Cela explique pourquoi la phrase (22) est acceptable, mais non pas (23).

(22) Devenir médecin ? Je ne suis pas fait pour.

(23) \*Le Burkina, je suis en train de partir pour.

Des constructions comme celles proposées en illustration par Authier (25) montre que la préposition orpheline peut ne pas avoir une interprétation référentielle. Si dans une phrase comme en (24), on comprend aisément que *dedans* réfère à boîte (*dedans la boîte*), il n'en va de même en (25) puisqu'on ignore le lieu où les chats préfèrent être.

(24) Elle voit la boîte et saute dedans.

(25) Quand il pleut, les chats préfèrent être dedans. (Authier, 2016)

Les prépositions *dessous*, *dessus* et *dedans*, régulièrement rencontrés dans les exemples d'absence de complément explicite, entretiennent une relation de synonymie respectivement avec les prépositions *sous*, *sur* et *dans*<sup>2</sup>. La relation entre *sous* et *dessous* s'inscrit dans la même logique. Cela contribue à expliquer la propension à étudier les premières comme des adverbes. Authier

(2016) signale cependant que leur emploi prépositionnel explicite, souvent précédé de la préposition *de*, est antérieur à celui des secondes, emploi encore observé dans des français régionaux : *Il a retiré ses mains de dedans ses poches*. Mais si l'équivalence sémantique est systématique entre *sur* et *dessus*, il n'en va pas de même de la relation entre *dans* et *dedans*. Dans une construction à complément manifeste, *dans* possède deux emplois dont le premier fait référence à une entité matérielle (dans la caisse par exemple), avec le sens de *à l'intérieur*. Quant au second, il s'observe lorsque l'objet de la préposition a une matérialisation spatiale marquée par l'imprécision de la délimitation (dans la sous-région, dans les campagnes...). *Dedans* est l'équivalent orphelin de *dans* lorsque le régime implicite renvoie à une entité abstraite ou matérielle. En (26) une substitution de *dedans* par *dans* s'avère impossible.

(26) La justice n'est pas du ressort du chef de l'Etat ni du gouvernement et nous ne mettons pas un pied dedans.

Le fonctionnement sémantique des constructions prépositionnelles sans complément explicite suscite également des questions relatives à la clarté du message quand par exemple l'antécédent du pronom nul est au pluriel comme dans la phrase (27).

(27) Afin de tester la solidité des sièges, un homme s'est assis dessus.

L'interprétation est confrontée à une relative ambiguïté. Un même homme s'est-il assis sur chacun des sièges à tester ? Y avait-il pour chaque siège un homme qui s'est assis dessus ? L'interprétation est double dans la mesure où il est difficile, si l'on considère l'objectif de l'épreuve, de s'asseoir sur plusieurs sièges à la fois. La présence simultanée dans cette construction d'une préposition orpheline et d'un article indéfini est à l'origine de cette absence de clarté. Si l'objet d'une préposition orpheline est nul son fonctionnement peut varier. Il peut avoir une fonction déictique en ce qu'il tient compte des objets présents et des circonstances de l'énonciation. Il peut s'inscrire dans une relation anaphorique d'où son interprétation comme pronom syntaxiquement projeté. Lorsque l'emploi absolu de *dedans* n'est pas anaphorique, on se situe dans le cas où la préposition a le sens de 'à l'intérieur' et s'interprète sans référence à un espace spécifique.

(28) Comme il fait très froid, les habitants sont restés dedans.

Une substitution de *dedans* par *à l'intérieur* ne modifie aucunement la lecture sémantique que l'on peut faire de la phrase (28). L'espace renvoie à tout endroit opposé à dehors. Borillo (2001 : 146) affirme, au sujet de *dessous*, *dessus*, *dedans*, que « que leur emploi comme préposition régime est vieilli » et l'illustre par des extraits de textes littéraires de XIXe siècle :

(29) Elle chercha dessous la table. Il s'étendit dessus le lit.

#### 4- Intérêt didactique

Le traitement de la préposition dans les manuels est très limité, en raison d'une supposée simplicité de cette classe de mots marqués par l'invariabilité (Melis, 2003). « Considérée comme une cheville syntaxique servant à mettre en relation différents éléments de la langue » (Redha, 2012 : 166), elle est généralement éclipsée par des notions syntaxiques qui l'intègrent (complémentation indirecte, syntagme prépositionnel...). Le sort particulier de la préposition orpheline ne saurait être meilleur. L'élargissement aspectuel de l'étude de la préposition peut donner plus de matière à sa meilleure prise en compte dans l'enseignement de la langue. A l'usage, ces invariants soulèvent en effet des questions liées à la sélection (celle de la préposition par les autres parties du discours) et à la construction (celle des arguments sélectionnés par la préposition), au point de servir de critères d'évaluation de la maîtrise de la langue par les locuteurs. Dans le contexte du français langue seconde, il peut se poser des questions de nativisation, c'est-à-dire le risque de calquer l'usage sur la langue première qui n'obéit pas toujours aux mêmes principes de fonctionnement. Le locuteur non natif est face à une panoplie de possibilités relativement au système prépositionnel dont il ne possède qu'une connaissance parcellaire de la structure intrinsèque. Redha (2012 : 173), qui regrette que les prépositions ne soient pas prises en charge par l'enseignement au même titre que les noms ou les verbes, rappelle à juste titre que « tout apprentissage

peut être influencé de quelque manière que ce soit par des apprentissages antérieurs ».

Les difficultés en termes d'apprentissage évoquées *supra* peuvent s'expliquer par les nombreuses irrégularités observées dans le fonctionnement des prépositions. Une préposition lexicale peut, selon le contexte revêtir une valeur fonctionnelle : s'ouvrir sur le marché (en parlant d'une porte par exemple), tirer sur le bateau, être sur la plage ne s'analysent pas de la même manière. La caractérisation de la valeur sémantique des prépositions relève essentiellement du dictionnaire, mais leur sens est déterminé par une analyse grammaticale. Les prépositions ont une charge sémantique propre qui se combine avec le sémantisme des constituants (Riegel et al., 2016 : 642). Donner une perspective didactique à cette notion suppose d'un côté de s'appuyer sur la validité et la cohérence linguistiques, afin d'éviter les approches lacunaires. De l'autre, il faut arriver à transposer les connaissances qui y sont associées dans le triptyque formé par le contenu enseignable, les activités pédagogiques, et leur déclinaison dans les tâches. Selon S. Assiakh et N. Sadi (2018, : 6) « le principe de validité renvoie à la non-contradiction des préceptes d'un discours avec la réalité externe ». Cela signifie qu'aucun contre-exemple ne doit remettre en cause le discours linguistique sur une notion donnée.

Les savoirs les plus complexes étant les plus difficiles à faire acquérir, au-delà des concepts fournis par les théories linguistiques, la transposition doit reposer sur la stabilité du savoir construit, sa complétude, son applicabilité, avec pour préoccupation de concilier scientificité et didacticité. Ainsi, s'il fallait faire une synthèse sur la théorisation linguistique de la préposition orpheline, on pourrait s'appuyer sur caractérisation catégorielle, dans la mesure où toutes les prépositions ne se prêtent pas à ce type de construction. Les prépositions acceptant la construction orpheline peuvent de forme simple ou complexe. La principale caractéristique des prépositions orphelines est relative au contenu nécessairement plein. Faute de contenu lexical suffisant, les prépositions dites grammaticales ou fonctionnelles n'admettent pas d'objets nuls et, par ricochet, ne peuvent pas fonctionner comme orphelines. Dépendantes, relevant d'une classe très restreinte, elles ne peuvent pas être séparées de leur complément d'où l'idée de la possession inaliénable. Les locutions prépositives terminées par de le perdent dans une construction orpheline. L'objet compris d'une préposition orpheline est marquée par la définitude, ce qui rend aisée l'identification de son référent dans le contexte précédent comme en (30). En (31), cette définitude du référent (la chaise repeinte hier) permet le remplacement du syntagme prépositionnel par un pronom.

(30) La chaise a été repeinte hier. Je peux m'asseoir dessus.

(31) La chaise a été repeinte hier. Je peux m'y asseoir.

S'ajoute à la caractérisation sémantique l'impossibilité d'avoir un sème humain dans la description du complément implicite.

Sur le plan du contenu pédagogique, l'intégration de la notion va consister à élargir le champ de l'étude de la préposition, en y adjoignant la sous-catégorie des prépositions orphelines : celles fonctionnant essentiellement comme orphelines et celles qui le sont occasionnellement. Il est possible d'explorer du point de vue pratique un axe comme celui relatif à la variation linguistique. Paul et Massam (2020 : 113) ont montré que « les règles de syntaxe changent en fonction du registre » avec les arguments nuls. Les registres ou les variétés s'emploient en fonction des circonstances qui entourent la communication (temps, espace, statut du locuteur et moyens utilisés). Les constructions prépositives sans régimes décrivent bien certaines variétés de langue sur lesquelles elles sont susceptibles d'apporter un précieux éclairage et un élargissement des caractéristiques.

## Conclusion

Alors que la non-maîtrise du fonctionnement des prépositions est perçue comme une source non négligeable d'erreurs (Redha, 2012), très peu d'ouvrages à vocation didactique aborde la question du statut orphelin des prépositions. Les prépositions employées sans complément manifeste sont courantes en français et jouissent d'un statut particulier tant du point de vue syntaxique que sémantique.

La synthèse présentée dans cet article permet d'affirmer qu'il existe en français une classe de prépositions capables de fonctionner comme prépositions orphelines, c'est-à-dire des prépositions sélectionnant des compléments qui connaissent une réalisation zéro. Ce phénomène met en évidence la manière dont l'esprit humain « conceptualise les objets du réel en établissant des interrelations entre entités, ou entre entité et situation » (Hamma, 2004 : 140) avec pour résultat une circonscription des propriétés déterminées à partir des différents emplois de ces entités. Les emplois renvoyant aux modes de construction, on s'attend à ce que le phénomène étudié révèle à travers elles ses propriétés syntaxiques. Celles-ci « peuvent être un moyen de faire apparaître des différences de sens » (Gardes Tamine, 2018 :232) d'où la nécessité d'une description de ses caractéristiques sémantiques.

Dans les faits, l'emploi absolu concerne une partie des prépositions lexicales, simples ou complexes, dont certaines ne fonctionnent que de façon circonstancielle comme prépositions orphelines. Elles « sont d'un emploi beaucoup plus restreint » (Borillo,2001 :150). On les retrouve également dans des configurations syntaxiques où elles sont employées avec un complément manifeste. Certaines connaissent à la fois un emploi transitif et un emploi intransitif. La grande diversité de formes des prépositions et leur aptitude à changer de catégorie par hypostase rend difficile la définition de critères sémantico-syntaxiques susceptibles de permettre une circonscription de l'ensemble que constituent les prépositions orphelines ou une prédiction des utilisations des prépositions avec un argument nul. L'analyse se limite bien souvent à une énumération des différents emplois possibles.

Cette réalité pose également la question de la ligne de partage à établir entre prépositions orphelines et adverbes, cela d'autant plus que « la plupart des prépositions sont d'anciens adverbes employés pour préciser le sens d'un accusatif ou d'un ablatif » (Diédhiou, 2011 :71). Il est traditionnellement admis que la préposition est dépourvue de fonction grammaticale, contrairement à l'adverbe. Cette conception « masque la véritable hiérarchie des regroupements syntaxiques. Les tests de substitution et d'effacement révèlent que la préposition forme toujours un groupe syntaxique avec le terme qu'elle introduit » (Riegel et al., 2016 :641). C'est aussi pour cette raison que le groupe dont il est la tête en porte le nom.

### Références bibliographiques

- ASSIAKH, Sofiane et Sadi Nabil. (2018). « Vers une grammaire scientifique et didactique en classe de FLE : L'exemple de la préposition en français. » *Recherches en didactique des langues et des cultures*. 15 (2), consulté le 17 juin 2022, URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/3073>.
- AUTHIER, Marc. (2016). « French orphan prepositions revisited. » *Probus*. 28 (2) : 231-270.
- BORILLO, Andrée. (2001). « Il y a prépositions et prépositions. » *Travaux de linguistique*. 42-43 : 141-155.
- DIEDHIOU, Fidèle. (2011). « La grammaticalisation des prépositions : le cas de au-dessus. » *Revue électronique internationale de sciences du langage*. 15 : 71-85
- GAPANY, Joel. (2004). *Formes et fonctions des relatives en français : étude syntaxique et sémantique*. Paris : Peter Lang.
- GARDES TAMINE, Joëlle. (2018). *La Grammaire : syntaxe*. Paris : Armand Colin.
- HAMMA, Badreddine. (2004). « La préposition en français : Compte rendu. » *Revue française de linguistique appliquée*. 2 :140-141.
- ILINSKI, Kirill. (2003). *La préposition et son régime : études de cas atypiques*. Paris : Honoré Champion, Paris, France.
- KAYNE, Richard S. et Isabelle Haïk. (1980) « De certaines différences entre le français et l'anglais. » *Langages*. 60 : 47-64.

- LEEMAN, Danielle. (2006). « La préposition française : caractérisation syntaxique de la catégorie. » *Modèles linguistiques*. 53, repéré à <http://journals.openedition.org/ml/513>, consulté le 01 juillet 2022.
- MAILLARD, Michel. (2022). « Les compléments ne complètent-ils que le verbe et le verbe n'est-il complété que par des compléments ? » *Travaux neuchâtelois de linguistique*. 37 : 5-29.
- MELIS, Ludo. (2003). *La préposition en français*. Paris : Ophrys.
- OLIVIER, Marcelle. (2007). « Les prépositions orphelines en français : effacement ou absence de complément ? » Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- PAILLARD, Denis. (2002). « Prépositions et rection verbale. » *Travaux de linguistique*. 44 : 51-67.
- PAUL, Ileana et Massam, Diane. (2020). « Une recette pour des arguments nuls. », *Arborescences*. 10 : 113-126.
- PORQUIER, Robert. (2001). « “Il m’a sauté dessus”, “je lui ai couru après” : un cas de postposition en français. » *French Language Studies*. 11 : 123-134.
- REDHA, Bouslane. (2012). « La préposition dans l’enseignement du français au 3<sup>e</sup> palier de l’école fondamentale : analyse didactique et évaluative. », *Les Cahiers du SLADD*. 5 (2) : 159-178.
- RIEGEL, Martin *et al.* (2016). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses universitaires de France.
- ROBERGE, Yves. (1990). *The syntactic recoverability of null objects*. Montréal: McGill-Queen’s University Press.
- TREMBLAY, Mireille. (1999). « Du statut des prépositions dans la grammaire. » *Revue québécoise de linguistique*. 27 (2) : 167-183.
- TROBERG, Michelle. (2020). « Les prépositions orphelines : un réexamen à la lumière du SP étendu. » *Arborescences*, 10 : 185–206.
- VAN GOETERN, Kristel. (2009) *Emploi préverbal des prépositions : typologie et grammaticalisation*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- ZRIBI-HERTZ, Anne. (1984). « Orphan prepositions in French and the concept of null pronoun ». *Recherches linguistiques*. 12 : 46-91.
- HEAP David et Yves Roberge. (2001). « Cliticisation et théorie syntaxique, 1971-2001. » *Revue québécoise de linguistique*. 30(1) : 63–90. Consulté le [ 1juillet 2022] URL : <https://doi.org/10.7202/000514ar>

---

<sup>1</sup> La liste complète des prépositions ne pouvant pas apparaître sans argument en français, dressée par Zribi-Hertz contient les prépositions suivantes : à, de, par, en, chez, vers.

<sup>2</sup> Leeman (2006) les présente comme des allomorphes et ajoute à la liste le couple hors et dehors : *Les bêtes broutent hors les bergeries / Les bêtes broutent dehors*.